

**M. Grégory BLANC**  
Conseiller départemental  
Président de l'Anjou en Action

Angers, le 18 janvier 2022

*Affaire suivie par*  
Valérie verdeja  
Tél : 02.41.81.48.03  
v.verdeja@maine-et-loire.fr

Madame la Présidente  
Hôtel du Département  
Boulevard Foch  
49 100 ANGERS

**Références**  
2022/02 – GB

**Objet** : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Madame la Présidente,

Dès votre élection, vous avez à plusieurs reprises évoqué l'importance du travail collectif, de l'échange constructif, d'une démocratie apaisée. Les collègues de notre groupe, et moi-même, avons accueilli très favorablement ces intentions tant elles correspondent au type de gouvernance que nous défendons. Nous avons la certitude que personne n'a raison seul, et que le sens du compromis est un gage de maturité démocratique.

Sur ces bases, et pour s'inscrire dans le « dialogue de gestion » que vous appelez de vos vœux, nous vous faisons part à travers ce courrier **des principales propositions que nous souhaitons voir inscrites au Budget Primitif 2022**, premier du mandat.

Au préalable, en matière de trajectoire budgétaire, **nous continuons de militer pour la poursuite du désendettement de la collectivité** pour atteindre progressivement un stock de dette de 250 à 270M€ à la fin du mandat. La hausse significative des recettes (DMTO,...), et un recours modéré à l'emprunt (inférieur de 10M€ au remboursement annuel), toujours intéressant au regard des taux, doivent nous permettre d'engager un cycle pluriannuel d'investissements indispensables pour combler les retards chroniques, accumulés depuis 10 ans. **Une bonne gestion pour ce mandat implique donc à la fois de réduire la dette, mais aussi d'investir sur les compétences obligatoires pour récupérer le retard et répondre aux besoins.**

En fonctionnement, nous identifions 3 priorités au-dessus de toutes les autres :

1. **Prévenir les actes de violence impliquant des mineurs**, dans les familles, les établissements scolaires et sur l'espace public. La protection de l'enfance ne peut se limiter à la seule prise en charge sur décision de justice. Aujourd'hui, l'urgence est à l'augmentation des moyens de la prévention spécialisée. Si la sécurité des mineurs n'est pas qu'un slogan, comme cela a été partagé lors du comité de pilotage départemental, il nous appartient d'élargir le champ d'action des éducateurs de rue : à domicile et dès l'âge de 8 ans des enfants. Bien évidemment nous devons également, tout au long du mandat, moderniser l'arsenal des interventions à domicile (TISF, etc.) et dans le cadre de la réussite éducative en lien avec les centres sociaux. **Compte tenu de l'enjeu, un million d'euros supplémentaires est nécessaire pour compléter les équipes et ainsi assurer la sécurité des mineurs.**
2. **Donner les moyens de fonctionnement aux établissements médico-sociaux en cessant les gels des tarifs.** A la suite de votre note de cadrage budgétaire en commission, vous avez fait délibérer les conseillers départementaux pour le gel des tarifs des EHPAD, des foyers pour personnes handicapées ou de protection de l'enfance. A l'heure où l'inflation flambe, nous ne pouvons pas accepter une politique du + 0%. Si tel est le cas, quelle diminution du service demandez-vous aux directeurs de ces établissements ? Pour notre part, la compétence première de la collectivité est d'assurer la prise en charge de ces personnes fragilisées. Lors de la dernière session, vous vous êtes engagée à revoir ces orientations d'ici mars 2022. **Les tarifs doivent suivre l'inflation.**
3. **Redonner du pouvoir d'achat aux familles.** Jamais le Département n'a connu de recettes aussi élevées. Aujourd'hui, de nombreuses familles ont des difficultés à « finir le mois ». Il est juste que ces familles, qui subissent le plus les conséquences de l'inflation, puissent être mieux soutenues. C'est pourquoi nous proposons que sur les 45 M€ de recettes de DMTO supplémentaires, 2M€ soient reversés au 2/3 des familles les moins aisées, via la restauration scolaire dans les collèges. Une tarification sociale, calculée sur la base du quotient familial, permettra de garantir une logique d'équité, où chacun peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable en fonction de ses moyens.

En investissement,

1. **Des dépenses d'investissement devront être consacrées à la modernisation des collèges et à l'Education.** De nombreux collèges sont saturés, les coûts d'entretien de bâtiments construits il y a 30 ans explosent, ... il faudra aussi réfléchir dans ce mandat à la construction de nouveaux établissements. Comme nos prédécesseurs ont su faire de cette compétence une priorité dans les années 1990, il est aujourd'hui indispensable de lancer un grand plan durant ce mandat. **Notre Conseil départemental doit investir entre 30€ et 35€/hab. Sur le précédent mandat, notre collectivité aura investi plus de deux fois moins dans les collèges. Il y a aujourd'hui urgence.** Comment croire à la « priorité jeunesse » du Département sans isoler clairement dans notre Plan pluriannuel d'investissement une enveloppe/un principe budgétaire, à cet effet ? Si les crédits isolés s'avèrent trop importants, il sera alors toujours temps de les réaffecter en fin de mandat.

2. **Lancer le plan vélo annoncé chaque année par la majorité depuis 2017.** Nous demandons que 2 M€ soient affectés chaque année au développement de pistes cyclables d'intérêt départemental. Compte-tenu du retard là aussi accumulé, il est indispensable d'être pragmatique, en construisant à la fois un schéma directeur des pistes cyclables qui sera validé par l'assemblée, et dès mars, en établissant un règlement d'aides pour les EPCI ou communes désireuses de s'engager dès à présent. Devront être privilégiés : les accès aux collèges, aux établissements médico-sociaux, dont la collectivité a la responsabilité, les aires de covoiturage, les gares. Parallèlement, une étude des franchissement d'obstacles (rivières, autoroutes, rails,...) doit être engagée pour chiffrer le montant d'une enveloppe complémentaire qui sera nécessaire. A nos yeux, la situation actuelle du Pont de Gennes (voie départementale) illustre ce problème. L'enjeu n'est pas de faire du mètre linéaire, mais bien d'augmenter les usages dans les faits.
  
3. **Innover pour anticiper l'impact du « Papy Boom »** en lançant un appel à projets en faveur de l'Habitat Partagé à hauteur d'1M€/an pour 50 places. La palette des solutions pour « bien vieillir » dans nos territoires doit être élargie si on veut vraiment retarder l'entrée en établissement, et permettre à chaque public de trouver une solution.

Au-delà de ces 6 propositions socles, le Parlement définit actuellement le chef de filat du Département pour différents aspects de la transition écologique. Depuis plusieurs années, nous demandons l'installation d'une « conférence verte » départementale et permanente pour évaluer les impacts du réchauffement climatique, coordonner la mise en place des actions pour consolider nos infrastructures et agir pour préserver la qualité de vie. La future loi 3DS nous oblige, nous confirmons cette proposition.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en mes salutations respectueuses.

**Grégory BLANC,**  
Président de l'Anjou En Action



Copie : Conseillers départementaux de Maine-et-Loire